



Agence pour l'Evaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Evaluation des cursus « Instituteur-trice préscolaire » 2009-2010

RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE Haute École de la Communauté française de Luxembourg Robert Schuman

Comité des experts :
M. Jean-Robert POULIN, président,
M. Luc BRUNET, M. Pol DUPONT,
Mme Marie Léonie GILLET et Mme Michelle JANSSEN, experts.

11 JUIN 2010

INTRODUCTION

Le comité des experts, mandaté par l'AEQES, a procédé à la visite de cet établissement les 22 au 23 mars 2010. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations qu'ils ont pu faire *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les enseignants, les étudiants, anciens et actuels, les membres du personnel administratif et technique ainsi que les employeurs qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec rigueur et éthique de leur expérience. Les experts ont donc pu travailler dans les meilleures conditions possibles de confort matériel et de liberté intellectuelle.

Le présent rapport préliminaire passe en revue, en regard des chapitres qui suivent, les points forts et les points d'amélioration que les experts ont cru pouvoir identifier ; il reprend également les recommandations que les experts ont formulées. Il se conclut par un tableau de synthèse reprenant l'essentiel de ces informations.

Présentation de l'institution

La Haute École Robert Schuman (HERS) est une institution organisée par la Communauté française dont le siège administratif est situé à Arlon. Elle se compose de quatre catégories : technique à Arlon, pédagogique à Virton, économique et paramédical à Libramont.

La section préscolaire de la catégorie pédagogique est située à Virton. Elle côtoie, sur ce même site, les « Educateurs spécialisés », les « Instituteurs-trices primaires » ainsi que les « Agrégés de l'enseignement secondaire inférieur » (AESI).

Gestion de la qualité dans l'institution et dans l'entité

- 1 Sous l'impulsion de l'UDHECOM (Union des Hautes Écoles de la Communauté française), les premiers groupes de travail relatifs à la qualité dans l'enseignement ont été mis en place dans les six Hautes Ecoles du réseau de la Communauté française. C'est dans ce contexte que la HE Robert Schuman a constitué sa Commission Qualité. À l'intérieur de chaque catégorie, un coordinateur qualité a été désigné. Le comité des experts relève comme force la réflexion sur la création d'une politique institutionnelle commune en termes de démarche qualité et d'outils, politique de gestion de la qualité, semble-t-il, soutenue par les directions qui ont dégagé des moyens financiers en personnel et en formations.
- 2 Le comité des experts tient également à souligner la mise en place d'actions concrètes suite aux différentes enquêtes : carnet de suivi de stage, rencontres avec les maîtres de stage, etc. La réalisation d'une cartographie (état des lieux de la démarche) a également été appréciée.
- 3 Si le comité des experts a noté positivement l'engagement de la direction et des coordonnateurs pour pérenniser, tant au niveau de la HE que des différentes catégories, la démarche qualité, celle-ci ne semble pas toucher tous les domaines de la vie scolaire. Le comité des experts recommande dès lors aux responsables qualité de procéder à un examen en profondeur en établissant un inventaire des différents aspects qui n'ont pas été pris en compte dans le cadre de l'évaluation interne, tels que l'évaluation des apprentissages, de la promotion de la réussite, etc.
- 4 Le comité des experts reconnaît le dynamisme et l'ouverture de la commission qualité mise sur pied dans l'entité dans le cadre de la phase d'autoévaluation (avec entre autres, l'intégration de personnes ressources internes et externes). Pourquoi toutefois ne pas avoir associé les directions d'école partenaires à cette réflexion? Le comité des experts recommande à l'avenir de les considérer davantage comme des interlocuteurs incontournables de la formation.

Partenariats institutionnels

Le comité des experts note des collaborations avec l'IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) de Lorraine, les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives) et l'Institut de Promotion sociale d'Arlon. Ces activités devraient être poursuivies et même intensifiées.

Participation étudiante aux instances

Malgré le fait que le cadre institutionnel prévoit la participation des étudiants, le comité des experts a identifié une faible participation de ces derniers au sein des organes décisionnels et consultatifs, en particulier au niveau de la section préscolaire. Ce phénomène n'est pas spécifique à cette HE. Dans ce contexte et afin de favoriser une implication étudiante nécessaire et formative, le comité des experts recommande à la section, en concertation

avec la HE, de mettre en place des mesures pour valoriser la participation soutenue et active de l'étudiant au sein de ces instances. La HE pourrait, par exemple, prévoir un horaire de réunion qui tienne compte des contraintes de cours des étudiants ou permettre à ces derniers d'avoir un retour formel sur les décisions prises au sein de ces instances. Une alternative pourrait être d'accorder certains crédits (ECTS)¹ pour la participation active des étudiants ou, dans une toute autre perspective, de leur confier la responsabilité d'un budget. En effet, la participation des étudiants est à améliorer pour que les délégués jouent véritablement le rôle qu'on attend d'eux. Que ce soit les étudiants de BAC1, BAC2 ou BAC3, les idées ne manquent pas pour rendre plus efficace le fonctionnement démocratique de la HE.

¹ Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits

CHAP 2 : Les programmes d'études

En préambule, le comité des experts tient à préciser qu'il est bien conscient que la formation des Instituteurs et Régents est définie par le décret du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2000. La Communauté française y détermine notamment les treize compétences qui doivent être développées par l'étudiant dans le cadre de sa formation, en référence au « décret-mission » (1997).

Conformément au modèle déterminé par le Gouvernement, une grille horaire spécifique est établie par année par les HE. En plus de cette grille commune à chaque HE, toutes disposent d'un volume de 120 heures qu'elles attribuent en toute autonomie à des activités d'enseignement, suivant les besoins estimés de l'équipe.

Le comité des experts a été informé que des travaux étaient actuellement en cours au sein du Conseil général des Hautes Écoles sur la thématique des référentiels de compétences.

Le comité des experts reviendra sur ces thématiques au travers de son état des lieux de la formation en Communauté française.

Objectifs généraux et spécifiques de la formation

- 1 A l'issue des différents entretiens, le comité des experts remarque que les objectifs généraux du programme sont conformes à ceux identifiés dans le « décret-mission » pour l'enseignement organisé par la Communauté française. Il regrette cependant l'aspect trop « général » du profil de formation du futur enseignant du préscolaire. En effet, le comité des experts a eu des difficultés à percevoir et à dégager la « couleur » particulière en ce qui a trait à la formation préscolaire. Il suggère dès lors à la section de continuer à effectuer une démarche formelle de réflexion visant à définir avec précision le type d'enseignant qu'elle veut former. Selon le comité des experts, cette démarche devrait impliquer les professeurs, des étudiants ainsi que des enseignants qui interviennent dans les classes de niveau préscolaire. Le comité des experts ajoute également qu'il serait pertinent de mettre en place une évaluation systématique des objectifs de formation afin d'alimenter encore davantage cette réflexion.
- 2 Au niveau des procédures de conception du programme, le comité des experts note la prise en compte, dans une certaine mesure, du référentiel de compétences dans l'élaboration du programme de formation. Cependant, force est de constater qu'il reste encore à faire pour que ce référentiel se retrouve pleinement au cœur de la formation (même si plusieurs fiches ECTS y font directement référence). Dans ce cadre, le comité des experts ne peut que recommander à la section préscolaire de :
 - a. continuer à approfondir son travail sur la question de la formation par les compétences (réflexion sur le profil)
 - b. travailler à l'élaboration d'indicateurs du développement des compétences de ces savoirs agir complexes

La section préscolaire pourrait, par exemple, créer un comité de travail chargé de se pencher sur la question et expérimenter diverses approches qui permettraient à l'équipe professorale de s'engager plus activement dans ce type de formation.

Dans le même ordre d'idées, le comité des experts invite la section à harmoniser l'ensemble des documents de conception du programme afin qu'ils fassent référence de manière explicite aux compétences.

Soulignons également que les axes de formation établis dans le cadre du Décret (2000) ont été pris en compte dans l'élaboration du programme.

Programme(s)

- 1 Après les diverses consultations menées, le comité des experts tient à souligner que, de manière générale, les étudiants ont un regard positif sur leur programme de formation. Les « anciens » considèrent, dans l'ensemble, qu'ils ont reçu une formation qui les a préparés à exercer la fonction pédagogique. Ces derniers ressentent néanmoins une certaine fragilité au niveau de leur formation pratique. Les employeurs consultés considèrent, quant à eux, que les étudiants de BAC1 devraient être invités à se rendre plus fréquemment

dans les milieux scolaires. Bien que conscient des règles décrétales en matière d'organisation des stages, le comité des experts recommande le renforcement de la pratique et de la présence étudiante sur le terrain en BAC1, soit dans le cadre des heures « liberté PO », soit par des modalités de formation impliquant la visite d'enfants dans la HE ou d'étudiants dans les écoles.

- 2 Au niveau de l'articulation globale du programme, le comité des experts souligne l'existence d'une grande variété d'approches pédagogiques ainsi que la mise en place de projets interdisciplinaires dans le cadre des Ateliers de Formation Pratique (AFP). Il pointe tout particulièrement la mise sur pied d'un projet commun réunissant didacticiens de français, de mathématique et d'histoire. Cependant, les enseignants (psychopédagogues et didacticiens) semblent manquer de moments de concertation formels permettant de telles initiatives. Le comité des experts recommande à la section de poursuivre ces initiatives interdisciplinaires et d'étendre cette bonne pratique à l'ensemble de la formation (entre autres via l'organisation de rencontres formalisées).
- 3 Concernant les travaux de fin d'études (TFE), les étudiants reçoivent un document exhaustif détaillant la spécificité de ce travail, la démarche de définition du projet, les différentes étapes menant à sa réalisation, le rôle des promoteurs ainsi que les critères d'évaluation. Le comité des experts remarque cependant que la fonction du TFE semble diversement appréciée par les étudiants. Néanmoins, paradoxalement, ils se disent pleinement satisfaits du stage-TFE qui leur permet de mener un projet jusqu'à son aboutissement et ainsi de favoriser la présentation d'activités abordant les différentes disciplines prévues dans le programme. Pour les directeurs d'école fondamentale, les stages qui impliquent la réalisation de ce TFE s'avèrent généralement de qualité et particulièrement riches pour les maîtres de stage. Par contre, le comité des experts observe que ce travail conséquent ne fait pas explicitement référence aux compétences attendues. Il serait pertinent d'en faire mention dans la description ainsi que dans les critères d'évaluation. Dans le même ordre d'idées, l'évaluation du TFE ne semble pas toujours prendre suffisamment en compte les aspects pratiques. Dès lors, il y aurait lieu de s'interroger sur l'impact de ce travail dans le développement du « praticien réflexif ». Le comité des experts est d'avis que la théorie doit avoir pour fonction première d'éclairer la pratique et d'en dégager des éléments d'observation et d'évaluation pour interpréter, de façon adéquate, les résultats et en tirer des conclusions.
- 4 À propos des stages, le comité des experts remarque que les étudiants ont une connaissance suffisante de l'évolution des spécificités des stages tout au long de la formation, année par année. Il souligne également qu'un stage formatif est organisé en BAC2 avec, comme objectif, de dégager, en première semaine, forces et faiblesses chez l'étudiant. Cette bonne pratique pourrait être introduite en BAC1 afin d'accompagner les premières démarches sur le terrain.
Il faut également souligner l'effort des professeurs qui mettent l'accent sur l'importance du suivi des stages (citons, par exemple, le carnet de suivi remis aux étudiants et tenu à jour) et sur leur supervision ainsi que l'organisation de stages spécifiques organisés principalement au Sénégal.
Soulignons que la mise en place d'une journée de réflexion avec les maîtres de stage et certains directeurs d'écoles fondamentales est vue comme une excellente initiative qui devrait être amplifiée et répétée. Le comité des experts déplore, par contre, que le point de vue des maîtres de stage ne soit pas toujours suffisamment pris en compte lors de l'évaluation.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Le comité des experts s'interroge enfin sur l'étendue des investissements consacrés à la réalisation du matériel pédagogique chez l'étudiant. Afin d'éviter ce travers, il recommande à la HE de fixer un montant maximum à ne pas dépasser lors de la réalisation du matériel pédagogique en rassurant les étudiants sur la part prise par ce matériel sur les critères d'évaluation de stage. La HE pourrait également mettre du matériel de base à disposition des étudiants.

Enfin, il semble exister une certaine « disparité » dans les modalités d'accompagnement des étudiants lors des visites de stages. La section préscolaire pourrait établir des règles plus précises de fonctionnement pour l'accompagnement de l'étudiant en stage afin de gommer à cette impression.

- 5 Au sujet de l'évaluation des étudiants, le comité des experts note une variété des modes d'évaluation des apprentissages, ce qui est perçu comme très positif. Cependant, il y aurait lieu de revoir la façon de communiquer les informations concernant les examens et la réalisation des travaux afin d'introduire davantage d'uniformité dans leur diffusion. Dans certains cours, les étudiants disent recevoir peu d'information sur ce qui est attendu de la part du professeur au niveau des travaux et des examens. De la même façon, les travaux de groupe ne semblent pas suffisamment privilégiés lorsqu'il s'agit d'évaluer les apprentissages des étudiants. Enfin, le comité des experts remarque que la période de temps entre la réalisation d'un examen ou la remise d'un travail et le retour de la part du professeur s'avère parfois un peu longue. Suite à ces différents constats, le comité des experts recommande à la section préscolaire de créer, sous la responsabilité du Conseil Pédagogique, un comité de travail qui réunirait des professeurs et des étudiants de la section et qui aurait pour mandat de faire des recommandations au Conseil en matière d'évaluation des apprentissages.
- 6 Dans son rapport, la section mentionne le souci de développer des outils menant à l'auto-apprentissage chez l'étudiant (cours de formation à la recherche organisée en BAC1, prise d'outils et métaréflexion, etc.). Bien que cette initiative soit louable, il semblerait que les étudiants soient rarement placés en situation d'auto-formation. Le comité des experts note également que le travail de groupe favorise l'autonomie, mais les modalités de cet exercice, à l'heure actuelle, ne semblent pas créer des conditions propices à son plein développement. Le comité des experts recommande dès lors à la section de mettre en place des moyens pour faire émerger des comportements d'initiatives et de prises de responsabilité afin de favoriser un apprentissage autonome et permanent chez l'étudiant. Une partie de l'évaluation de cet apprentissage pourrait être effectuée par l'équipe dans le cadre d'un travail de groupe.

Information et communication

- 1 La journée « Portes ouvertes » semble bien préparée. L'étudiant-entrant est orientée dans l'établissement par un « collègue ». Une visite des écoles secondaires est organisée pour recruter des étudiants et leur faire découvrir le terrain. La section participe également au « Salon des étudiants » de Bruxelles, Namur et Liège et au salon du CEDIEP de Luxembourg.
Le site internet de la HE est abondamment utilisé et semble bien fonctionner pour les échanges d'information, le dépôt de l'horaire des stages des étudiants, etc. Cependant, les étudiants reconnaissent qu'ils sont soumis à un grand nombre d'informations venant de nombreuses sources et que cette situation est particulièrement difficile à gérer en début de formation. La section pourrait réfléchir à une façon de rationaliser la diffusion de l'information disponible aux étudiants afin que ceux-ci se sentent moins perdus en début de formation.
- 2 Finalement, pour ce qui est des débouchés d'emploi, le comité des experts remarque que la HE fournit la liste des étudiants sortants aux différentes écoles fondamentales de la région. Par contre, les étudiants ne semblent pas être au courant de cette bonne pratique. Le comité des experts incite dès lors la section à diffuser plus largement cette information.

Accueil et intégration des étudiants

Le comité des experts tient à souligner que l'institution a mis en place plusieurs dispositifs pour assurer un accueil et une intégration de qualité des étudiants de première année. Dans le même ordre d'idées, les étudiants de deuxième et de troisième année sont unanimes en ce qui concerne l'accueil et le support qu'ils reçoivent de la part de leurs professeurs.

Suivi pédagogique

Le comité des experts note l'existence d'un service d'aide à la réussite au niveau institutionnel. Toutefois, il faudrait faire attention à ne pas développer chez les autres enseignants de la section une forme de désintérêt face à cette responsabilité en la reportant principalement sur les épaules de cette cellule « réussite ». Le comité des experts recommande la prise en charge collégiale de la promotion de la réussite. Ces pratiques décloisonnées auraient l'avantage de favoriser des transferts.

Le comité des experts apprécie que certains enseignants organisent des remédiations complémentaires, entre autres au niveau de la maîtrise de la langue. Cependant, si des lacunes en maîtrise de la langue sont diagnostiquées, l'étudiant devrait dépasser le strict niveau de l'appropriation des règles, que ce soit par une immersion par des textes ou encore par des expressions écrites.

Soulignons également que cette promotion de la réussite se concrétise par quelques projets conduits en interdisciplinarité. Ces efforts sont louables. Cependant, ils ne semblent pas suffisamment faire appel à des interventions centrées sur l'utilisation efficiente des stratégies cognitives chez les étudiants. De plus, ces remédiations sont souvent vues comme une surcharge. Elles auraient peut-être avantage à être intégrées dans l'horaire des cours. Suite à ces constats, le comité des experts recommande que la section accorde une plus grande part à la préparation cognitive de ses étudiants notamment en préparant l'ensemble des professeurs à l'utilisation des stratégies pédagogiques visant cet objectif.

Aide à l'insertion professionnelle fournie par l'établissement

Le comité des experts constate l'existence d'un cours de « projet professionnel » informant les étudiants sur le monde du travail. Ce cours semble avoir peu de retombées sur l'aspect pratique de la profession. En effet, certains anciens étudiants disent avoir été en manque de préparation pour affronter les aspects administratifs qu'ils rencontrent dans leur métier. Il semble également manquer d'une information sur la déontologie ainsi que sur les textes légaux. Pourquoi ne pas organiser une séance d'information générale sur les aspects administratifs de la fonction d'enseignant, par exemple, sous la forme d'une formation continuée ?

[Droit de réponse de l'établissement](#)

CHAP 4 : Les ressources

Gestion des ressources humaines

Le comité des experts note que la direction se montre ouverte à la participation du personnel à des colloques ou autres activités comme mode de ressourcement. Cependant, les enseignants aimeraient avoir des moments formels de rencontre, dans leur horaire de travail, avec leurs collègues pour échanger et se concerter. Dès lors, le comité des experts recommande à l'institution la formalisation d'une démarche de gestion des ressources humaines visant le développement professionnel des formateurs. Ainsi, un entretien annuel de fonctionnement du personnel pourrait être organisé dans l'institution. Dans le même ordre d'idées, un programme de formation continuée destiné à tout le personnel pourrait être mis en place en fonction des besoins organisationnels et des objectifs institutionnels. Le comité des experts recommande enfin à la direction de favoriser des moments de concertation formalisés inscrits dans l'horaire de cours.

Ressources et équipements

Le comité des experts note une infrastructure et des équipements de qualité. Les enseignants et le personnel font part d'une satisfaction générale au niveau du parc informatique ainsi que de la bibliothèque. Cette dernière est agréable, intelligemment aménagée et permet le travail de groupe. Notons également la présence d'une salle de psychomotricité sur l'implantation. Par contre, le comité des experts note certaines lacunes au niveau du matériel didactique. Il recommande à l'institution d'examiner les possibilités de mettre en place une ludothèque afin de compléter ce matériel didactique.

Recherche

A l'issue des divers entretiens menés, le comité des experts constate que la politique de recherche semble essentiellement tourner autour des TFE qui, pour certains anciens étudiants, a permis d'affirmer une méthodologie de recherche et de mener à bien un projet d'étude de A à Z avec l'aide d'un accompagnant (promoteur). Si l'on peut comprendre que la charge horaire ne permette pas de s'engager dans des recherches de type universitaire, il importe cependant de considérer que le préscolaire recèle d'une multitude de réflexions possibles qui sont autant de recherches. Il apparaît que les enseignants devraient davantage suggérer ces mini-recherches afin de stimuler la réflexivité des étudiants. Le comité des experts recommande à l'institution de mettre en place une politique de concertation avec l'inspection, les maîtres de stages et les partenariats de la HE. Le tout devrait se développer dans l'optique de l'élaboration de recherches utiles, directement applicables et diffusables.

Services à la collectivité

L'asbl PROMENVIA joue un rôle important dans la diffusion et la « vulgarisation » du savoir ; elle contribue à faire de la HE un agent de développement personnel (grâce aux conférences et activités diverses organisées). La réunion organisée pour l'élaboration conjointe d'un document d'évaluation apparaît comme un exemple d'une initiative qui devrait se multiplier. Le comité des experts tient néanmoins à souligner le faible nombre de réunions impliquant les employeurs et le personnel enseignant et visant la concertation entre la HE et les milieux scolaires. La HE, de concert avec le terrain, pourrait établir des modalités d'échange visant le développement de partenariats plus élaborés.

Relations nationales et internationales

Le comité des experts souligne de façon positive les prises de contact avec des ONG de développement, tel le voyage au Sénégal et le fait que, pour inciter les personnes à partir en Erasmus, le conseil social leur octroie une bourse en plus de la bourse Erasmus. Il est, par contre, malheureux, que la proximité d'institutions frontalières ne soit pas davantage exploitée. Le comité des experts recommande à l'institution de favoriser et de stimuler la mobilité des étudiants et des enseignants.

² Entité responsable de la gestion des programmes d'études évalués

CHAP 6 : Analyse et plan d'action stratégiques

Opportunités et Risques

Les principales opportunités de cette HE sont, dans un premier temps, le cadre de vie qui permet un enseignement agréable de proximité, la proximité géographique avec la France et le Grand-Duché du Luxembourg qui constitue évidemment un atout ainsi que l'appartenance à la « Grande Région », lieu propice favorisant des projets de développement importants.

Les principaux risques pouvant affecter le fonctionnement organisationnel de cette HE sont, dans un premier temps, la position géographique excentrée de cette institution qui réduit sa visibilité au sein de la Communauté française. Dans un deuxième temps, les réformes des pays frontaliers, en particulier le Grand-Duché du Luxembourg dont est originaire une partie des étudiants, au niveau de la structure de la formation.

Enfin, le comité des experts souligne comme risques la dévalorisation de l'image de la profession et le niveau hétérogène de formation des étudiants entrants.

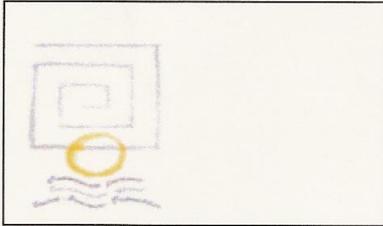
Plan d'action

Les recommandations formulées par le comité tout au long de ce rapport vont dans le sens de, et/ou complètent, les objectifs stratégiques identifiés par la section préscolaire. Le comité invite la HE et sa section préscolaire à les opérationnaliser et à les inscrire dans un échéancier.

EN SYNTHESE

| Points forts | Points d'amélioration |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Démarche qualité : réflexion sur la création d'une politique commune et d'outils d'analyse, implication de personnes ressources internes et externes dans la commission qualité - Stage-TFE apprécié par les directions d'école fondamentale et les étudiants - Importance donnée au suivi des stages (carnet de suivi avec mise à jour) - Satisfaction générale au niveau de l'accueil (portes ouvertes, visite des écoles secondaires, salon des étudiants, site internet). Plusieurs sources d'informations disponibles - Existence d'un service d'« aide à la réussite » performant au niveau institutionnel - Accent mis sur les relations nationales et internationales. Bourse pour inciter les étudiants à partir en Erasmus | <ul style="list-style-type: none"> - Démarche qualité : absence de prise en compte de tous les domaines de la vie scolaire - Absence d'évaluation systématique des objectifs de la formation, formation trop générale ne mettant pas assez en relief la couleur particulière de la section préscolaire - Manque de moments de concertation formels entre les enseignants - TFE ne faisant pas explicitement référence aux compétences attendues - Absence d'uniformité en ce qui a trait à la communication des informations concernant les examens et les travaux - Mesures de remédiation ne faisant pas suffisamment appel à des stratégies cognitives - Faible nombre de réunions impliquant les employeurs et le personnel enseignant et visant la concertation entre la HE et les milieux scolaires |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> - Proximité géographique avec la France et le Grand-duché de Luxembourg - Appartenance à la « Grande Région », lieu propice à des projets de développement importants | <ul style="list-style-type: none"> - Position excentrée de l'implantation qui réduit la visibilité au sein de la Communauté française - Réformes des pays frontaliers au niveau de la structure de leur formation - Dévalorisation de l'image de la profession et le niveau hétérogène de formation des étudiants entrants |

| Recommandations |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Démarche qualité : continuer les actions amorcées, les prioriser et mettre en place des indicateurs de suivi, Considérer davantage les employeurs comme des partenaires incontournables de la formation - Encourager la section préscolaire à effectuer une démarche formelle de réflexion visant à définir avec précision le type d'enseignants à former - Mieux définir les démarches attendues dans les TFE et introduire ces aspects dans l'évaluation - Mettre en place une politique formalisée en matière d'évaluation des apprentissages - Introduire dans les supports pédagogiques des références explicites aux compétences - Revoir le travail en équipe |



Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

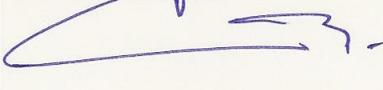
| Page | Chap. | Point ¹ | Observation de fond |
|------|-------|--------------------|---|
| 6 | 2 | 4 | <p>Le troisième sous-point mentionne le constat suivant : <i>"Soulignons que la mise en place d'une journée de réflexion avec les maîtres de stage et certains directeurs d'écoles fondamentales est vue comme une excellente initiative qui devrait être amplifiée et répétée. Le comité des experts déplore, par contre, que le point de vue des maîtres de stage ne soit pas toujours suffisamment pris en compte lors de l'évaluation"</i>. La seconde partie de ce constat amène à un complément d'informations.</p> <p>En fait, les maîtres de stage ne font pas partie du jury et de ce fait, leurs appréciations n'apparaissent pas aussi clairement, aussi visiblement dans l'évaluation que les autres intervenants. Toutefois, dans la pratique, les maîtres-assistants de la HE intègrent vraiment leurs points de vue sur base du rapport de stage émis lors de l'évaluation collégiale.</p> |
| 8 | 3 | 3 | <p>Le passage <i>"Pourquoi ne pas organiser une séance d'information générale sur les aspects administratifs de la fonction d'enseignant, par exemple, sous la forme d'une formation continue"</i> soulève une petite précision. En fait, chaque année académique à l'exception de cette année, des séances d'information sont organisées sur ces sujets intégrant des rencontres avec les délégations syndicales. Tous ces aspects administratifs y sont largement débattus. Par ailleurs, la création d'une offre de formations continuées sur ces matières sort des missions de la HE proprement dit.</p> |
| | | | |

¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice)-Président(e)

Monsieur Marc Fourny
 Directeur-Président



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

Madame Annick van den Ende
 Coordinatrice Qualité



Nom et signature du (de la) Directeur(-trice) de catégorie

Monsieur Guy Denis
 Directeur de catégorie

